

MINISTERE DES SPORTS

CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEUR DE SPORT SESSION 2017

Mardi 27 juin 2017

De 15H00 à 19H00 (Horaires métropole)

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE N° 2 : Durée 4 heures - Coefficient 3

Epreuve écrite permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation.

Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- élaboration d'un projet d'entraînement ;
- élaboration d'un projet de formation ;
- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

SUJETS:

Elaboration d'un projet d'entraînement

Votre discipline est inscrite au programme des Jeux Olympiques ou Paralympiques de 2024. Vous êtes chargé(e) par le(a) directeur(trice) technique national(e) de la préparation du collectif féminin de votre discipline pour cette échéance. En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elaboration d'un projet de formation

L'acte pédagogique est un enjeu déterminant dans le développement des compétences et doit être au cœur du processus de formation d'un individu. Responsable d'une formation dans le champ du sport, votre supérieur(e) hiérarchique ou directeur(trice) technique national(e) vous demande de concevoir un projet de formation mettant en évidence la place donnée à l'acte pédagogique. En justifiant vos choix et votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elaboration d'un projet de développement

La pratique d'activités physiques et sportives est souvent présentée comme un facteur bénéfique pour la santé. Votre chef(fe) de service ou votre directeur(trice) technique national(e) vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1ère page de la copie